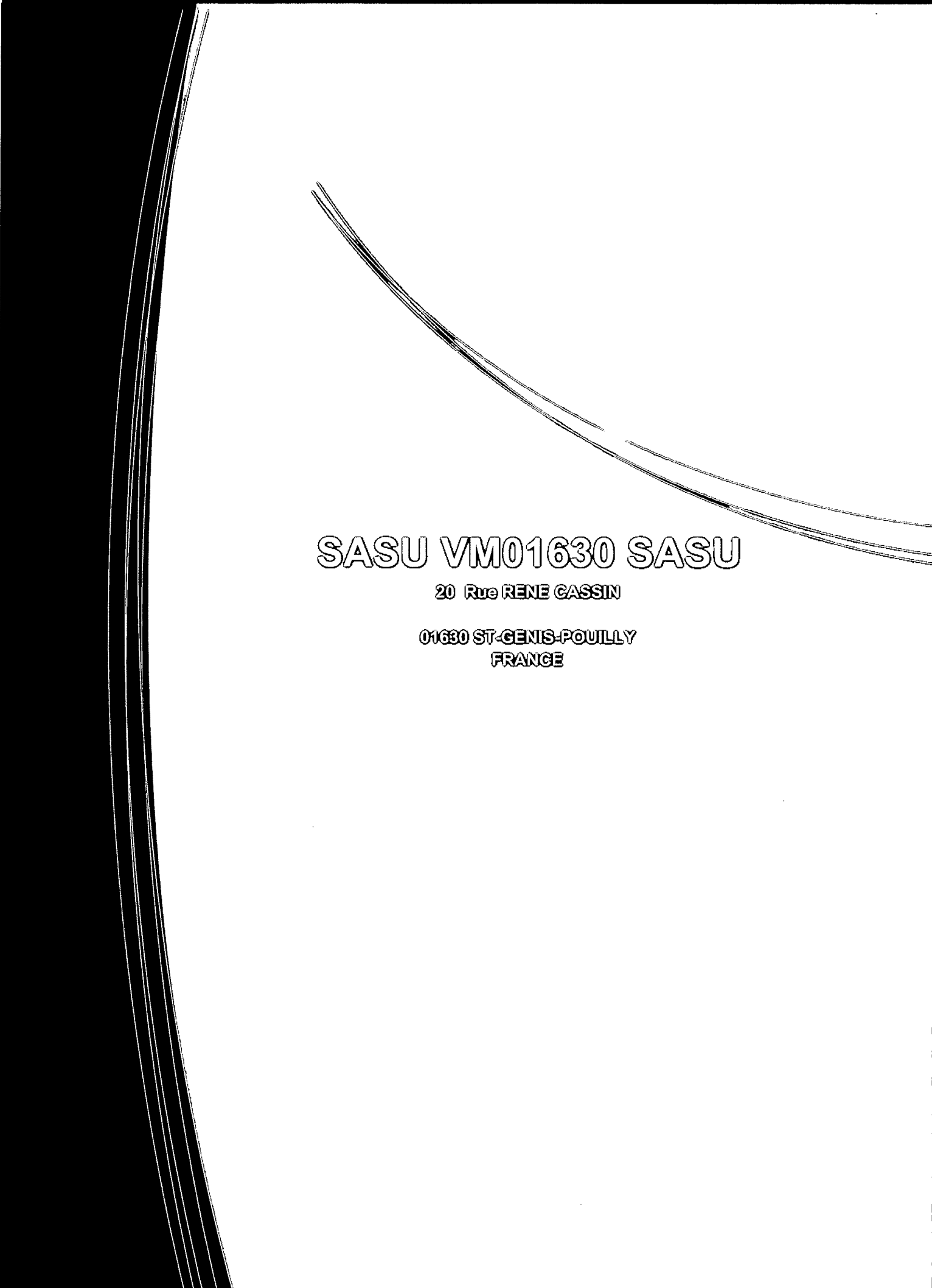


Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 08/10/2025 - 15179 - 2020 B 01521 - 852 490 838 - VM 01630

An abstract graphic design featuring several thin, curved lines that sweep across the page. One line starts near the top left and curves towards the right. Another line starts further up and curves more steeply. A third line is positioned near the bottom left, curving upwards. The lines are thin and black, set against a white background.

SASU VM01630 SASU

20 Rue RENE CASSIN

**01630 ST-GENIS-POUILLY
FRANCE**

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1 Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2024, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2024	Effectif
Cadres	1
Agents de maîtrise, techniciens et employés	21.26
TOTAL	22.26

5.3. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	461 764	134 985
Dettes fiscales et sociales	132 590	124 350
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 544	91 380
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	188 754	172 119
DETTES	784 652	522 834

5.4. Comptes de régularisation

5.4.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Produits d'exploitation	188 754	172 119
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	188 754	172 119

5.2. Etats des échéances des dettes

DETTE	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	461 764	461 764		
Personnel et comptes rattachés	43 332	43 332		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 497	73 497		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	10 440	10 440		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	5 320	5 320		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 544	1 544		
Autres dettes				
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	188 754	188 754		
TOTAL	784 651	784 651	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Au 31/12/2024
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	9 025		9 025	
TOTAL	9 025	0	9 025	0

4.5. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	366 051		366 051	89 965
Autres créances	352 105		352 105	68 520
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	718 156	0	718 156	158 485

4.6. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fournisseurs avoirs à recevoir	7956	
Collectivité produit à recevoir		
Clients – Factures à établir	2532	4003
Etat produit à recevoir	9396	34074
Intérêts courus sur compte courant	1963	
TOTAL	21847	38077

4.7. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 28 322 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Charges d'exploitation	28 322	28 742
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	28 322	28 742

4.4. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 746 478 € en valeur brute au 31/12/2024 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	0	0	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	746 477	746 477	0
Clients	366 051	366 051	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés	186	186	
Organismes sociaux	1 390	1 390	
Etat : impôts et taxes diverses	56 392	56 392	
Groupe et associés	265 844	265 844	
Débiteurs divers	28 292	28 292	
Charges constatées d'avance	28 322	28 322	
TOTAL	746 477	746 477	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2024	Provision	Valeur Nette au 31/12/2024
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL	0	0	0	0	0	0

4.3. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2024
Matières premières			
Marchandises	110		110
Produits finis			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
TOTAL	110	0	110

Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2024
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Total 1	0	0	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements		1 324		1 324
Installations techniques, matériels et outillages	110 597	22 590	22	133 164
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	8 010	2 034		10 044
Emballages récupérables et divers				
Total 2	118 607	25 948	22	144 532
TOTAL	118 607	25 948	22	144 532

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Acquisition s	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2024
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles					
Total 1 Incorporelles	0	0	0	0	0
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements		6 550			6 550
Installations techniques, matériels et outillages	141 655	21 771		424	163 002
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 608	1 197			13 804
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	154 263	29 518	0	424	183 356
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	154 263	29 518	0	424	183 356

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

3.2. Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

3.3. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leurs valeurs normales. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

3.4. Dérogations aux principes généraux

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2024 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général, par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07 et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ainsi que le 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Elles ne font pas l'objet de réévaluation

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Logiciel :	3 ans
Matériel informatique :	3 à 5 ans
Matériel de transport :	3 à 5 ans
Matériel et outillage :	3 à 6 ans
Mobilier de bureau :	6 à 8 ans

1.ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 soit une durée de 12 mois.

À compter du 1er janvier 2024, la société est intégrée fiscalement au sein d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est la société VERT MARINE.

2.EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6	<i>Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice</i>	9
1.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6	<i>Tableau des amortissements.....</i>	10
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	6	4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	11
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	7	4.3. COMPTES DE STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TRAVAUX EN COURS	11
3.1. IMMOBILISATIONS.....	7	4.4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	12
3.1.1. <i>Immobilisations incorporelles et corporelles.....</i>	<i>7</i>	4.5. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	13
3.2. EVALUATION DES STOCKS	8	4.6. PRODUITS A RECEVOIR	13
3.3. CREANCES ET DETTES	8	4.7. COMPTES DE REGULARISATION	13
3.4. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX.....	8	5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF.....	14
<i>Changement de méthode d'évaluation</i>	<i>8</i>	5.1. PROVISIONS POUR CHARGES.....	14
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	9	5.2. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES	15
4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	9	5.3. CHARGES A PAYER	16
		5.4. COMPTES DE REGULARISATION	16
		5.4.1. <i>Produits constatés d'avance.....</i>	<i>16</i>
		6. INFORMATIONS DIVERSES.....	17
		6.1 EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE	17

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2024

Rubriques	Exercice 2024		Exercice 2023
	France	Exportation	
Ventes de marchandises	1 533		1 727
Production vendue de biens			
Production vendue de services	1 916 827		1 438 480
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 918 360		1 440 208
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges		35 818	36 213
Autres produits		122	1 487
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 954 300	1 477 908
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		793	709
Variation de stock (marchandises)		173	916
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes		994 815	552 366
Impôts, taxes et versements assimilés		39 283	33 679
Salaires et traitements		640 918	480 773
Charges sociales		165 758	119 396
Dotations d'exploitation :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		25 948	30 380
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			9 025
Autres charges		9 215	354
CHARGES D'EXPLOITATION		1 876 904	1 227 598
RESULTAT D'EXPLOITATION		77 396	250 309
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS		1 963	
Produits financiers de participations		1 963	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES		2 707	5 999
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		2 707	5 999
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
RESULTAT FINANCIER		-743	-5 999
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		76 653	244 311
PRODUITS EXCEPTIONNELS		22	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		22	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
RESULTAT EXCEPTIONNEL		22	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices		1 544	
TOTAL DES PRODUITS		1 956 286	1 477 908
TOTAL DES CHARGES		1 881 155	1 233 597
BENEFICE OU PERTE		75 131	244 311

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000)	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-70 501	-314 812
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	75 131	244 311
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	12 630	-62 501
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		9 025
Provisions pour charges		
PROVISIONS		9 025
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	461 764	134 985
Dettes fiscales et sociales	132 590	124 350
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 544	91 380
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	188 754	172 119
DETTES	784 651	522 834
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	797 282	469 359

I. BILAN AU 31/12/2024

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	163 002	133 164	29 838	31 058
Autres immobilisations corporelles	20 354	11 368	8 986	4 598
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	183 356	144 532	38 824	35 656
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	110		110	283
Avances, acomptes versés sur commandes	591		591	591
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	366 051		366 051	89 965
Autres créances	352 105		352 105	68 520
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	11 279		11 279	245 600
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	28 322		28 322	28 742
ACTIF CIRCULANT	758 458		758 458	433 702
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	941 814	144 532	797 282	469 359

2024

CERTIFIÉ CONFORME

ANNEXE

SASU VM01630

SASU

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise : 85249083800020 SASU VM01630 SASU 20 Rue RENE CASSIN 01630 FRA				Date de clôture : 31122024	
				Exercice N	Exercice N-1
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	De participations (2)			1 963	
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés				
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)				1 963	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (3)			2 706	5 998
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)				2 706	5 998
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				(743)	(5 998)
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)				76 652	246 561
Produits exceptionnels (VII)				22	
Charges exceptionnelles (VIII)					
2 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				22	
Participation des salariés aux résultats (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)				1 544	
Total des produits (I + III + V + VII)				1 956 285	1 480 158
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				1 881 154	1 233 596
BENEFICE OU PERTE				75 131	246 561
(2) Dont produits concernant les entités liées				1 963	
(3) Dont intérêts concernant les entités liées					

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 85249083800020 SASU VM01630 SASU 20 Rue RENE CASSIN 01630 FRA			
		Date de clôture : 31122024	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 532	1 727
	Production vendue	1 916 827	1 440 731
	Montant net du chiffre d'affaires	1 918 359	1 442 458
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9 024	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	26 915	37 700
	Total des produits d'exploitation (I)	1 954 300	1 480 158
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	793	708
	Variation de stock	173	916
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes (y compris redevances crédit-bail mobilier/immobilier)	994 815	552 366
	Impôts, taxes et versements assimilés	39 283	33 679
	Salaires	640 918	480 773
	Cotisations sociales	165 757	119 395
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS Sur immobilisations – dotations aux amortissements – dotations aux dépréciations	25 948	30 380
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		9 024
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	9 215	354
	Total des charges d'exploitation (II)	1 876 904	1 227 598
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	77 395	252 560

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise 85249083800020 SASU VM01630 SASU 20 Rue RENE CASSIN 01630 FRA		Date de clôture : 31122024	
PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (Dont versé : 8 000...)		8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
RESERVES	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(70 500)	(314 811)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	75 131	244 310
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)		12 630	(62 500)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		9 024
	Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS (II)			9 024
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	461 764	134 984
	Dettes fiscales et sociales	132 589	124 349
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 544	91 380
	Produits constatés d'avance (4)	188 753	172 119
TOTAL DETTES (1) (III)		784 651	522 834
Ecart de conversion et différences d'évaluation – passif (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à V)		797 281	469 358
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) Dont emprunts participatifs			

Désignation de l'entreprise :
 85249083800020
 SASU VM01630 SASU
 20 Rue RENE CASSIN
 01630 FRA

Date de clôture : 31122024

ACTIF			Exercice N			Exercice N-1
			Brut	Amortissements, dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	163 001	133 164	29 837	31 058
		Autres immobilisations corporelles	20 354	11 368	8 986	4 598
		Immobilisations en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)			183 356	144 532	38 823	35 656
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	Matières premières et autres approvisionnements				
		En cours de production				
		Produits finis				
		Marchandises	109		109	283
		Avances et acomptes versés sur commandes	591		591	591
	CRÉANCES (2)	Clients et comptes rattachés	366 050		366 050	89 965
		Autres créances	352 104		352 104	68 519
		Charges constatées d'avance	28 322		28 322	28 742
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	Actions propres				
		Autres titres				
		Instruments financiers à terme et jetons de détenus				
		Disponibilités	11 278		11 278	245 600
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)			758 457		758 457	433 702
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des empruntss (VI)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation (VII)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)			941 813	144 532	797 281	469 358
Renvois : (2) Dont à moins d'un an :						

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SASU VM01630 SASU

N° SIRET : 85249083800020

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE BELLEGARDE SUR VALSERINE
11 Rue AMPERE
01206 VALSERHONNE

Exercice du : 01012024 au : 31122024

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	76 675		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	76 675		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SASU VM01630 SASU

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE BELLEGARDE SUR VALSERINE

SIRET Société intégrée : 85249083800020

11 Rue AMPERE
01206 VALSERHONNE

Exercice du : 01012024 au : 31122024

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ	
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH	
TOTAL				FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK				FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐Néant ☐

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SASU VM01630 SASU

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 11 Rue AMPERE 01206 VALSERHONNE

SIRET Société intégrée : 85249083800020

Exercice du : 01/01/2024 au : 31/12/2024

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	6 175		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	6 175		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	6 175		DA

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions						
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		D1		D0	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2025

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SASU VM01630 SASU

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE BELLEGARDE SUR VALSERINE
11 Rue AMPERE
01206 VALSERHONNE

Exercice du : 01012024 au : 31122024

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M5
			70 500
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(	Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis	) M5ter
Déficits imputés			J9
			70 500
Déficits reportables			M6
Déficits nés au titre de l'exercice			H8
Total des déficits restant à reporter			H9

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
		À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes N				(2)		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)		
	N - 2			(2)		
	N - 3			(2)		
	N - 4			(2)		
	N - 5			(2)		
	N - 6			(2)		
	N - 7			(2)		
	N - 8			(2)		
	N - 9			(2)		
	N - 10			(2)		

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SASU VM01630 SASU

N° SIRET : 85249083800020

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE BELLEGARDE SUR VALSERINE
11 Rue AMPERE
01206 VALSERHONE

Exercice du : 01012024 au : 31122024

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	75 131
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	1 544
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	76 675
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	76 675	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		70 500
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	6 175	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SASU VM01630 SASU
852490838 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2024

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
	Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
	Nombre de recus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SASU VM01630 SASU	
SIRET 8 5 2 4 9 0 8 3 8 0 0 0 2 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
20 Rue RENE CASSIN	
01630 ST-GENIS-POUILLY	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01012024
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SAS VERT MARINE 0001 RUE LEFORT GONSSOLIN 76130 MONT SAINT AIGNAN	
SIRET	3 8 4 4 2 5 4 7 6 0 0 4 4 5

B ACTIVITE

Activités exercées	Gestion d'installations sportives	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-----------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	6 175	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %
				PV à long terme imposables à 0%
				PV exonérées art. 238quindecies
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Autres dispositifs
				Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable :			Tél :
- du conseil :			Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :			Tél :
- N° d'agrément :			

CA21PROAVA

31/12/2024

[illegible]

CA20CHAAVA

31/12/2024

[illegible]

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 8 5 2 4 9 0 8 3 8 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU VM01630 SASU

ADRESSE (voie) 20 Rue RENE CASSIN

CODE POSTAL 01630

VILLE

ST-GENIS-POUILLY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

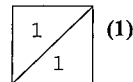
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE	31122024	N° SIRET	8 5 2 4 9 0 8 3 8 0 0 0 2 0				
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SASU VM01630 SASU						
ADRESSE (voie)	20 Rue RENE CASSIN						
CODE POSTAL	01630	VILLE	ST-GENIS-POUILLY				
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	800		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4			
Total des lignes P1 + P2		P5	1	Total des lignes P3 + P4		P6	800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	SAS VERT MARINE			
N° SIREN (si société établie en France)	384425476	% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	800	
Adresse :	N° 1	Voie	r. LEFORT GONSSOLIN			
Code Postal	76130	Commune	MONT-ST-AIGNAN		Pays	FRA
Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°	Voie				
Code Postal		Commune			Pays	
Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°	Voie				
Code Postal		Commune			Pays	
Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°	Voie				
Code Postal		Commune			Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille			Prénom(s)		
Nom d'usage			% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date	N° Département	Commune		Pays		
Adresse :	N°	Voie					
Code Postal		Commune			Pays		
Titre (2)		Nom de famille			Prénom(s)		
Nom d'usage			% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date	N° Département	Commune		Pays		
Adresse :	N°	Voie					
Code Postal		Commune			Pays		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : SASU VM01630 SASU

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	22.26
Dont apprentis	YF	0.55
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 918 359
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 918 359

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	122
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	122

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	416 099
Variation négative des stocks	OQ	173
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	413 265
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	488
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	9 215
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	839 242

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 079 239
-----------------------------	-----------------------------	----	-----------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 079 239
---	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV	X																								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																			GX		1 918 359														
Effectifs au sens de la CVAE																			EY		22.26														
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																			HX		106 364 327														
Période de référence										GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	4				
Date de cessation																			HR		/			/											

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, QW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU VM01630 SASU					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU VM01630 SASU

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SASU VM01630 SASU			Néant	☒	*	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU VM01630 SASU

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU VM01630 SASU										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(314 811)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	244 310				- Autres réserves	ZD			
	Prélèvements sur les réserves	ØE					Dividendes	ZE			
							Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I	ØF	(70 500)				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(70 500)		
						TOTAL II	ZH	(70 500)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	— Sous-traitance						YT	143 312	18 859		
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	165 754	XQ	166 242	30 458		
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	92 108	80 364		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	593 150	422 684		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	994 815	552 366		
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	21 499	16 175	
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS		9Z	17 784	17 504			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	39 283	33 679			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	221 612	180 120		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	127 500	135 747		
DIVERS	— Montant brut des salaires *						ØB	634 458			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1.00 %	1.00 %		
	— Numéro du centre de gestion agréé *				XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	6 175	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	70 500	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	3 8 4 4 2 5 4 7 6 0 0 4 4 5			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU VM01630 SASU			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	70 500
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	70 500
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO
			↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SASU VM01630 SASU		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2024		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IS)				WA	75 131
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI	
	Amendes et pénalités				WJ	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE	
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG	
	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				RB	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX	
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *				XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	1 544	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
TOTAL I				WR	76 675	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
	Majoration d'amortissement*					
Mesures d'incitation	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quinquies A)		HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	
	Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	
				Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
				Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
				Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
				Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD			
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI	
				déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	6 175	
					XO	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU VM01630 SASU										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	366 050		366 050						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	185		185						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 390		1 390						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	46 996		46 996					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	9 396		9 396					
	Groupe et associés (2)	VC	265 844		265 844						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	28 292		28 292						
	Charges constatées d'avance	VS	28 322		28 322						
	TOTALUX		VT	746 478	VU	746 478	VV				
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	461 764		461 764						
Personnel et comptes rattachés		8C	43 332		43 332						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	73 497		73 497						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 439		10 439						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 320		5 320						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 544		1 544						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		8L	188 753		188 753						
TOTALUX		VY	784 651	VZ	784 651						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation

N° 2056

1 / 1

31/12/2024

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU VM01630 SASUNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	9 024 5W	9 024 5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	9 024 TV	9 024 TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	9 024 UB	9 024 UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	9 024		
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU VM01630 SASU</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	110 596	QA	22 589	QB	22	QC	133 164	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE	1 324	QF		QG	1 324	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	8 009	QM	2 033	QN		QO	10 043	
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL II		QU	118 606	QV	25 948	QW	22	QX	144 532	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	118 606	ØP	25 948	ØQ	22	ØR	144 532	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SASU VM01630 SASU										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCRP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	141 655	KT		KU	21 770
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	6 550	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	12 607	LC		LD	1 196	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	154 263	LO		LP	29 517		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV				
TOTAL IV				LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	154 263	ØH		ØJ	29 517			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCRP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	424	MK	163 001	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	6 550	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	13 804	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	424	NH	183 356	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	424	ØL	183 356	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SASU VM01630 SASU				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	22			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	22			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	22			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 544			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 956 285	1 477 907		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 881 154	1 233 596		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	75 131	244 310		
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP			
		- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	1 963		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		1 309	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.).			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	26 793	36 212	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
PRODUITS DE CESSIONS DES E.A.C				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
					22			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures	Produits antérieurs			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU VM01630 SASU								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 532	FB		FC	1 532	1 727	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	1 916 827	FH		FI	1 916 827	1 438 480	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 918 359	FK		FL	1 918 359	1 440 207	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	35 818	36 212	
	Autres produits (I) (11)					FQ	122	1 487	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 954 300	1 477 907	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	793	708
Variation de stock (marchandises)*						FT	173	916	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	994 815	552 366	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	39 283	33 679	
Salaires et traitements*						FY	640 918	480 773	
Charges sociales (10)						FZ	165 757	119 395	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*					GA	25 948	30 380
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		9 024	
Autres charges (12)						GE	9 215	354	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 876 904	1 227 598	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	77 395	250 309	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 963		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	1 963		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 706	5 998	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 706	5 998	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(743)	(5 998)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	76 652	244 310	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU VM01630 SASU</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)			DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(70 500)	(314 811)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	75 131	244 310
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	12 630	(62 500)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		9 024
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		9 024
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	461 764	134 984
	Dettes fiscales et sociales			DY	132 589	124 349
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	1 544	91 380
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	188 753	172 119
	TOTAL (IV)			EC	784 651	522 834
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	797 281	469 358	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	784 651	522 834
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU VM01630 SASU		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 20 Rue RENE CASSIN 01630 ST-GENIS-POUILLY		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 8 5 2 4 9 0 8 3 8 0 0 0 2 0		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31122024	N-1 31122023			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	133 164	29 837	31 058
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	11 368	8 986	4 598
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV			
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI			
	TOTAL (II) BJ			144 532	38 823	35 656
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	109	283	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	591	591	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	366 050	89 965	
		Autres créances (3) BZ	CA	352 104	68 519	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
		Disponibilités CF	CG	11 278	245 600	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	28 322	28 742		
	TOTAL (III) CJ	CK	758 457	433 702		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO			144 532	797 281	469 358	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1 Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2024, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2024	Effectif
Cadres	1
Agents de maîtrise, techniciens et employés	21.26
TOTAL	22.26

PARAPHE POUR LES BESOINS
D'IDENTIFICATION
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

5.3. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	461 764	134 985
Dettes fiscales et sociales	132 590	124 350
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 544	91 380
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	188 754	172 119
DETTES	784 652	522 834

5.4. Comptes de régularisation

5.4.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Produits d'exploitation	188 754	172 119
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	188 754	172 119

PARAPHE POUR LES BESOINS
D'IDENTIFICATION
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

5.2. Etats des échéances des dettes

DETTEs	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	461 764	461 764		
Personnel et comptes rattachés	43 332	43 332		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 497	73 497		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	10 440	10 440		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	5 320	5 320		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 544	1 544		
Autres dettes				
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	188 754	188 754		
TOTAL	784 651	784 651	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

PARAPHE POUR LES BESOINS
D'IDENTIFICATION
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Au 31/12/2024
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	9 025		9 025	
TOTAL	9 025	0	9 025	0

PARAPHE POUR LES BESOINS
D'IDENTIFICATION
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.5. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	366 051		366 051	89 965
Autres créances	352 105		352 105	68 520
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	718 156	0	718 156	158 485

4.6. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fournisseurs avoirs à recevoir	7956	
Collectivité produit à recevoir		
Clients – Factures à établir	2532	4003
Etat produit à recevoir	9396	34074
Intérêts courus sur compte courant	1963	
TOTAL	21847	38077

4.7. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 28 322 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Charges d'exploitation	28 322	28 742
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	28 322	28 742

PARAPHE POUR LES BESOINS
D'IDENTIFICATION
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.4. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 746 478 € en valeur brute au 31/12/2024 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	0	0	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	746 477	746 477	0
Clients	366 051	366 051	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés	186	186	
Organismes sociaux	1 390	1 390	
Etat : impôts et taxes diverses	56 392	56 392	
Groupe et associés	265 844	265 844	
Débiteurs divers	28 292	28 292	
Charges constatées d'avance	28 322	28 322	
TOTAL	746 477	746 477	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

PARAPHE POUR LES BESOINS
D'IDENTIFICATION
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2024	Provision	Valeur Nette au 31/12/2024
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL	0	0	0	0	0	0

4.3. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2024
Matières premières			
Marchandises	110		110
Produits finis			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
TOTAL	110	0	110

PARAPHE POUR LES BESOINS
D'IDENTIFICATION
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2024
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Total 1	0	0	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements		1 324		1 324
Installations techniques, matériels et outillages	110 597	22 590	22	133 164
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	8 010	2 034		10 044
Emballages récupérables et divers				
Total 2	118 607	25 948	22	144 532
TOTAL	118 607	25 948	22	144 532

PARAPHE POUR LES BESOINS
D'IDENTIFICATION
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Acquisition s	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2024
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles					
Total 1 Incorporelles	0	0	0	0	0
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements		6 550			6 550
Installations techniques, matériels et outillages	141 655	21 771		424	163 002
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 608	1 197			13 804
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	154 263	29 518	0	424	183 356
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	154 263	29 518	0	424	183 356

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

PARAPHE POUR LES BESOINS
D'IDENTIFICATION
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.2. Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

3.3. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leurs valeurs normales. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

3.4. Dérogations aux principes généraux

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

PARAPHE POUR LES BESOINS
D'IDENTIFICATION
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2024 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général, par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07 et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ainsi que le 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Elles ne font pas l'objet de réévaluation

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Logiciel :	3 ans
Matériel informatique :	3 à 5 ans
Matériel de transport :	3 à 5 ans
Matériel et outillage :	3 à 6 ans
Mobilier de bureau :	6 à 8 ans

PARAPHE POUR LES BESOINS
D'IDENTIFICATION
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 soit une durée de 12 mois.

À compter du 1er janvier 2024, la société est intégrée fiscalement au sein d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est la société VERT MARINE.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

PARAPHE POUR LES BESOINS
D'IDENTIFICATION
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2024

Rubriques	Exercice 2024		Exercice 2023
	France	Exportation	
Ventes de marchandises	1 533	1 533	1 727
Production vendue de biens			
Production vendue de services	1 916 827	1 916 827	1 438 480
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 918 360	1 918 360	1 440 208
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges		35 818	36 213
Autres produits		122	1 487
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 954 300	1 477 908
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		793	709
Variation de stock (marchandises)		173	916
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes		994 815	552 366
Impôts, taxes et versements assimilés		39 283	33 679
Salaires et traitements		640 918	480 773
Charges sociales		165 758	119 396
Dotations d'exploitation :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		25 948	30 380
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			9 025
Autres charges		9 215	354
CHARGES D'EXPLOITATION		1 876 904	1 227 598
RESULTAT D'EXPLOITATION		77 396	250 309
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS		1 963	
Produits financiers de participations		1 963	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES		2 707	5 999
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		2 707	5 999
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
RESULTAT FINANCIER		-743	-5 999
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		76 653	244 311
PRODUITS EXCEPTIONNELS		22	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		22	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
RESULTAT EXCEPTIONNEL		22	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices		1 544	
TOTAL DES PRODUITS		1 956 286	1 477 908
TOTAL DES CHARGES		1 881 155	1 233 597
BENEFICE OU PERTE		75 131	244 311

PARAPHE POUR LES BESOINS

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000)	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-70 501	-314 812
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	75 131	244 311
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	12 630	-62 501
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		9 025
Provisions pour charges		
PROVISIONS		9 025
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	461 764	134 985
Dettes fiscales et sociales	132 590	124 350
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 544	91 380
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	188 754	172 119
DETTES	784 651	522 834
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	797 282	469 359

PARAPHE POUR LES BESOINS
D'IDENTIFICATION
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

I. BILAN AU 31/12/2024

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	163 002	133 164	29 838	31 058
Autres immobilisations corporelles	20 354	11 368	8 986	4 598
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	183 356	144 532	38 824	35 656
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	110		110	283
Avances, acomptes versés sur commandes	591		591	591
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	366 051		366 051	89 965
Autres créances	352 105		352 105	68 520
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	11 279		11 279	245 600
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	28 322		28 322	28 742
ACTIF CIRCULANT	758 458		758 458	433 702
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	941 814	144 532	797 282	469 359

PARAPHE POUR LES BESOINS
D'IDENTIFICATION
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bois-Guillaume, le 26 juin 2025

TALENZ ALTEIS AUDIT ROUEN SAS



Richard PETIT
Commissaire aux Comptes
Associé

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique de la société VM 01630,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VM 01630 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



SAS VM 01630

20 Rue Rene Cassin
01630 SAINT-GENIS-POUILLY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024
SIREN 852490838

CERTIFIÉ CONFORME

VM 01630
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Centre Aquatique Municipal
20 rue René Cassin, 01630 SAINT GENIS POUILLY
852 490 838 RCS BOURG EN BRESSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 27 JUIN 2025

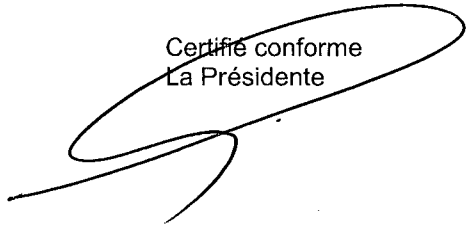
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 75 131,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	75 131,00 euros
Report à nouveau antérieur	-70 500,00 euros
Au compte « report à nouveau »	70 500,00 euros
Solde	4 631,00 euros
Au compte « Autres réserves »	3 831,00 euros
A la réserve légale	800,00 euros

L'Associée Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Certifié conforme
La Présidente



VM 01630
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Centre Aquatique Municipal
20 rue René Cassin, 01630 SAINT GENIS POUILLY
852 490 838 RCS BOURG EN BRESSE

Greffes du Tribunal de commerce
de Bourg-en-Bresse
32 Avenue Alsace Lorraine
CS 50317
01011 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
- 8 OCT. 2025
Bourg en Bresse
Le 03 octobre 2025

Affaire : VM 01630 (SASU)
N/réf : Recommandé n° 2C 189 934 83250
Dépôt des comptes annuels

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- la proposition d'affectation du résultat et la décision adoptée.

Vous trouverez également ci-joint un chèque bancaire pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Thierry CHAIX

Adresse de correspondance :
SAS VERT MARINE
4 rue de l'industrie
27930 GRAVIGNY
dj@vert-marine.com